EAUX DE BAIGNADE

État d'avancement du plan d'action

Alors qu'une nouvelle saison approche, la question de la qualité de nos eaux de baignade se pose avec acuité. L'équipe municipale demeure mobilisée sur cette question, consciente des enjeux auxquels nous sommes confrontés. Notre ambition est d'agir efficacement pour permettre à nos concitoyens et à nos visiteurs estivaux de se baigner de manière durable en toute sécurité sanitaire sur l'ensemble de nos plages. Plage urbaine par excellence, la question concerne tout particulièrement la plage du Bureau.

Cette problématique n'est pas nouvelle et se pose depuis que des habitations se sont construites non loin de la conche du Bureau. Risque amplifié au fur et à mesure de l'urbanisation, la qualité des eaux de baignade apparaît dès les années 1910 puis régulièrement après 1950.

En outre, le sujet est complexe car il invoque aujourd'hui des interlocuteurs divers (commune, CARA, CERA, citoyens, associations environnementales, cabinets d'études) et mêle aussi des thématiques variées (services techniques, urbanisme, développement durable, tourisme, économie locale, communication et finances).

Ce sujet, parce qu'il est transversal et stratégique, ne peut être soumis aux jeux politiques et partisans. Il convient d'être efficace pour le bien de tous. Nous tentons de faire progresser « la cause » par le biais d'un plan d'action multidimensionnel. Voici un point d'étape, chapitre par chapitre.

La plage du Bureau, plage urbaine où se déversent les eaux pluviales

Chapitre 1 : études et actions techniques

La solution miracle, si elle existait, **serait d'allonger l'exutoire des eaux de pluies du côté ouest de la plage du Bureau** qui passe sous les rochers. Celui-ci permet aux eaux pluviales du tiers du territoire communal (directement pour les quartiers environnants ou indirectement via le lac) de s'évacuer vers la mer. Or, il est indéniable que **le chargement en bactérie des eaux pluviales lorsqu'elles ruissellent sur les routes est la cause principale de la dégradation de la qualité des eaux de baignade.** Si l'on pouvait allonger l'exutoire au-delà de la conche, alors il est probable que tout au partie des eaux chargées ne l'atteindraient pas. La prolongation de cet exutoire sous les rochers a été réalisé en 1953. Il était prévu d'aller au-delà de la pointe de la Maison des Douanes, mais faute de crédits, cela n'a pas été fait à l'époque. Dommage !

Nous avons demandé une **étude sur la faisabilité de ce prolongement au cabinet d'étude Eau-Méga le 8 janvier 2021.** Nous en attendons les conclusions. La même réflexion sera lancée en 2022 pour l'exutoire de la plage de Nauzan.

Le lac est un lieu stratégique de la qualité des eaux de baignade. Son espace recueille sept exutoires pluviaux. Il pourrait nous servir, en quelque sorte, de **bassin de décantation** le temps que les eaux pluviales soient déchargées naturellement des éléments polluants. Mais il convient alors de mieux en maîtriser les flux sortants en direction de la plage.

Pour que le lac joue son rôle de filtration naturelle plusieurs actions sont envisagées :

- **curage du lac** (projet de long terme) : l'étape préalable de la catégorisation des boues et de bathymétrie (qui sert à déterminer la topographie) est lancée ;
- **amélioration du parcours de l'eau** (aération, végétalisation) et meilleur contrôle des flux sortants (surverses uniquement) selon l'avis du cabinet d'étude Eau-Méga. Les travaux auront démarré au mois de juin ;
- **installation d'une vanne moderne à l'exutoire du lac :** l'assistance de la CERA avec le prêt d'un obturateur afin de tester la hausse du niveau du lac devrait enfin aboutir.

La pose d'une vanne est aussi envisagée pour l'exutoire du canal de Bernezac, mais nous devons là-aussi vérifier les impacts d'une régulation des flux (attente du test obturateur).
Concernant ce même canal, l'évacuation des flux vers la plage de Nauzan doit être facilitée (l'eau stagnante favorise le développement bactériologique). De ce fait **les rives ont été nettoyées** et les obstacles principaux enlevés dans le canal. Par contre pour le faucardage (nettoyage des végétaux inscrits dans le lit du canal), il est nécessaire d'avoir une action équilibrée : en enlever pour faciliter l'écoulement mais laisser ce qu'il faut pour accroître l'épuration ou la filtration naturelle. Il est prévu de demander l'avis d'un consultant externe. Le nettoyage des abords du canal de Bernezac se heurte aussi au fait que des propriétaires, contrairement à la réglementation, édifient le fond de leur propriété jusqu'au canal. Un géomètre a été missionné afin de connaitre les limites de propriété réglementaires (juillet 2021).

Le lac du parc Raymond Vignes, au cœur de notre stratégie de qualité des eaux de baignade

Chapitre 2 : sensibilisation et communication

Nous avons le **devoir d'informer et de sensibiliser chaque citoyen à cette question.** L'objectif étant d'apporter des informations pour aider à la compréhension globale de la question, pour décrire notre action, pour solliciter des comportements adéquats mais aussi des idées novatrices auprès de tous. Pour cela, il conviendra de :

- **disposer des macarons** en lave émaillée sur certains avaloirs du centre-ville avec le message suivant : « la mer commence ici » (juin 2021) ;

Macarons disposés sur certains avaloirs du centre-ville.

- **réaliser une vidéo « Motion design »** (ludopédagogique) pour informer sur le circuit de l'eau et des enjeux spécifiques de la plage du Bureau (juillet 2021) ;
- **faciliter des temps d'échanges avec les citoyens ou des associations** qui prennent ou prendront la forme de réunions publiques, réunions particulières ou de visioconférences, etc.
- Communiquer sur **l'interdiction de la présence des chiens sur la plage** entre le 1er avril et le 30 septembre). Cependant, nous devons aller plus loin et verbaliser plus souvent.

Chapitre 3 : contrôle des réseaux

Une des origines possibles de la dégradation de la QEB peut être les non-conformités ou les anomalies réseaux. Il faut donc contrôler les installations de manière à éviter que les eaux usées ne pénètrent dans le réseau pluvial et vice-versa.

- Dès juin 2020, des contrôles étaient lancés sur le secteur du canal de Bernezac (48 non-conformités détectées).
- A l'automne 2020, des opérations de vérifications étaient réalisées sur le secteur de la conche du Bureau (29 non-conformités dont 12 majeures, 48 contrôles n'ayant pu être effectués - pas de réponse des propriétaires pour la plupart).

En cas de non-conformités, de non-réponse, un courrier de mise-en-demeure sera envoyé dans le cadre des pouvoirs de police du maire. Si au bout de 4 mois aucune mise-en-conformité n'est constatée, nous étudierons la possibilité d'actions financières (montant prélevé sur la facture d'eau), techniques (travaux effectués à la charge du propriétaire) et/ou juridiques (pour motif d'atteinte à l'environnement).

Chapitre 4 : système d'assainissement (station d'épuration et postes de relèvement) géré par la CARA et son délégataire, la Compagnie des Eaux de Royan Atlantique

La dégradation de la QEB peut provenir des rejets de la station d'épuration au Puits de l'Auture si un défaut de traitement survient. Le discours qui consiste à accuser la station d'être la cause systématique de la dégradation de la QEB semble être quelque peu mythologique, tout au moins dans un passé récent. En effet, depuis deux ans, les analyses effectuées au Puits de l'Auture ne décrivent pas de dépassement de seuils bactériologiques. Néanmoins, ces analyses ne sont pas effectuées quotidiennement. Il se peut donc qu'un rejet dépasse les seuils entre deux analyses. Dès 2020, la ville a alerté la CARA qu'il conviendrait d'effectuer plus d'analyses pour augmenter nos certitudes. Il semble que la CARA propose prochainement une augmentation du nombre des analyses. De plus, nous encourageons et soutenons la CARA dans sa démarche qui consiste à rejeter moins d'eau traitée au Puits de l'Auture dans le cadre d'un usage agricole.

Nous demandons aussi sans succès pour le moment, **l'allongement de l'exutoire au Puits de l'Auture** pour rejeter plus loin les eaux traitées. Cela permettrait d'éviter le phénomène d'émulsion lorsque les eaux traitées rentrent en contact avec l'eau salée. Bien que non polluant ce panache qui longe la Grande Côte peut laisser croire à des eaux sales et n'est pas très esthétique.

Enfin, il peut y avoir des **incidents concernant des postes de refoulement** (PR). En cas de forte pluviométrie et si de l'eau de ruissellement pénètre dans le réseau des eaux usées, les PR peuvent déborder. Dans ce cas, **qui reste rare heureusement**, les eaux usées rentrent dans le pluvial et se retrouvent dans la conche du Bureau. Par ailleurs, le PR de La Palud, lors d'importants épisodes pluvieux peut déborder dans le fond du lac. La CERA procède à des investigations sur le bassin versant pour trouver l'origine du problème.

La zone du Puits de l'Auture, lieu de rejet des eaux traitées de la station d'épuration

Chapitre 5 : actions diverses

- Les élus des communes balnéaires du pays royannais (Saint-Palais-sur-Mer, Royan, Meschers, Les Mathes, Saint-Georges-de-Didonne et Vaux-sur-Mer) en charge de la qualité des eaux de baignade ont décidé de se réunir régulièrement. Il s'agit d'exprimer des préoccupations et/ou des actions communes sur ce sujet. Ainsi, nous avons choisi le même opérateur (l'UNIMA) pour la réalisation des études de vulnérabilité de nos plages respectives. Nous avons eu aussi une réflexion commune quant à la possibilité d'utiliser des machines PCR pour faire les analyses des eaux de baignade (résultats plus rapides en 4 heures).
- Favoriser la végétalisation et/ou la perméabilité des sols dans tout projet. Le but étant de diminuer le volume d'eau circulant dans le réseau pluvial et donc le risque de dégradation de la QEB.
- D'un point de vue administratif, nous travaillons à la constitution d'une base de données recensant tous les paramètres pouvant influer sur la QEB (marées, vent, coefficients etc.) pour chaque événement (analyses ou fermeture de la baignade). Il s'agit d'avoir un système d'information pertinent nous permettant d'analyser ce qui influe sur la QEB.

DÉMARCHE QUALITÉ EAUX DE BAIGNADE
Vous avez la chance de profiter d'une des 200 plages certifiées d'Europe
La qualité de votre eau de baignade est sous surveillance permanente
Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques
A.N.E.L.
Association Nationale des Elus du Littoral